

## CONVOCATION DU COMITE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE A SE REUNIR LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024 A 11H00 AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE

#### ORDRE DU JOUR

#### DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT

Sans objet pour cette séance

0000000000

1/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CULTUREL SOUMIS AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.451-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL ET L.1311-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 28 NOVEMBRE 2020

2/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CULTUEL SOUMIS AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.451-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL ET L.1311-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 28 NOVEMBRE 2020

3/ PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE PREVOYANCE

La Courneuve, le 7 décembre 2024

La Présidente,

Signé.

Corinne CADAYS-DELHÔME

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve Téléphone : 01 48 36 11 29



# PROCES-VERBAL DE PRESENCE DES ELUS

# Séance du Comité du 13 DECEMBRE 2024

Ouverture de la séance à 11 heures 00 Clôture de la séance à Mar. heures

NOM – PRENOM QUALITE - VILLE	PRESENTS – MANDATS EXCUSES SIGNATURES
Mme CADAYS-DELHÔME Corinne Déléguée Titulaire Ville de La Courneuve Présidente	ada S
M. DACHIVILLE Auguste Romain Délégué Titulaire Ville de Drancy Vice-Président	putien !
M. HIRSCH Jean-François Délégué Titulaire Ville de Bobigny	
Mme REMY Pascale Déléguée suppléante Ville d'Aubervilliers	

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve Téléphone : 01 48 36 11 29

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 13 DECEMBRE 2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Comité : 4
En exercice : 4
Présents à la séance :
Ayant donné procuration : 0
Excusés :

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 11H00 par Madame la Présidente le 7 décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 13 décembre 2024 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY Me REMY Marie-Pascale – Déléguée suppléante d'AUBERVILLIERS

#### **EXCUSES:**

# **INVITES**:

Mme DIJOUX Nathalie - Conservatrice

#### Délibération n° 1 du 13 décembre 2024

**Approuve** le BEA (bail emphytéotique administratif) culturel à passer avec l'association Paris Centre Chrétien pour l'implantation d'un édifice sur les parcelles sus désignées ainsi que des modalités de sa mise en application, et autorise la Présidente à revêtir de sa signature ledit bail et tous documents s'y rapportant.

# Délibération n° 2 du 13 décembre 2024

**Approuve** le BEA (bail emphytéotique administratif) cultuel à passer avec l'association Paris Centre Chrétien pour l'implantation d'un édifice sur les parcelles sus désignées ainsi que des modalités de sa mise en application, et autorise la Présidente à revêtir de sa signature ledit bail et tous documents s'y rapportant.

#### Délibération n° 3 du 13 décembre 2024

**Décide** de participer financièrement à la prise en charge du risque prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00

Fait à La Courneuve, le 13 décembre 2024

La Présidente

Corinne CADAYS-DELHOM